© Drogues Info Service - 7 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Plusieurs personnes en danger

Par Profil supprimé Postée le 21/07/2019 20:42

Bonjour,

Je me tourne vers vous pour savoir comment aider.
Ma sœur est marié depuis 20 ans et ils ont 3 enfants: 20 ans, 15 ans et 12 ans.
Son mari fume régulièrement des joints depuis que nous le connaissons. Mais tout allait bien. Visiblement ça tenait. Et puis ma sœur ne s'en était jamais plainte. Je n'avais moi même jamais vu de répercussions sur les enfants. Je comprends aujourd'hui que nous avons tous été aveugles. Ou bêtes de penser que cela ne pourrait affecter les enfants. Mais c'est Vrai que finalement c'était si discrètement qu'on y pensait même pas.
Ces deux dernières années la situation dans leur couple s'est fortement dégradée sans que l'on comprenne pourquoi. Aujourd'hui et à force de lecture, je comprends que la drogue n'y est pas pour rien. Il est devenu parano, il s'est mis à boire, il est devenu violent et il a décidé de vivre dans leur garage. Le tout avec les enfants comme témoins. Le garage étant devenu son repère pour fumer. Il n'en sort plus.

En parallèle, l'ainee A commencé à rencontré des difficultés à l'ecole Mon beau frère ne s'est jamais investi dans les études des enfants. Mais ça aussi ma sœur en riait. Bref. Les notes de ma nièce dégringolent. On lui parle, on lui montre les bienfaits de l'école. Je prends des rtt pour passer des jours avec elle. Je retrouve ma nièce. Mais Rien n'y fait. Jusqu'au jour où elle décide de ne plus se présenter au bac. Pas envie. Elle n'a envie de rien à ce moment. Elle n'a besoin de personne. Elle sait tout mieux que quiconque.
Sa maman l'inscrit dans une nouvelle école. Mais ça ne sert à rien. Elle n'arrive pas à se lever. Nous pensions alors que c'était de la feneantise. La difficulté de se projeter. Sa maman nous présentait les choses ainsi. Alors on lui, on lui propose de faire une pause. Elle est moi discutions encore beaucoup. Elle me dit qu'elle a des plans. Je la crois.

Et puis elle retourne chez elle et son comportement redevient non maîtrisable et imprévisible. Je me demandais alors : « mais que se passe t'il quand elle retourne chez elle? ». Ma sœur a tenté de l'amener voir un psy. Elle disait que c'était en relation avec son père. (pere qui n'a jamais été vraiment présent ». Mais je n'etais Pas persuadée. Je me disais qu'il y avait forcément quelque chose qui manquait pour tout comprendre. Mais comment savoir.

Bon il y a klk semaines j'apprends qu'elle se drogue. Et tout s'imbrique dans ma tête. Ses sautes d'humeur, sa fatigue. Nous pensions que c'était juste de l'immaturité. Nous étions complètement à côté de la plaque.

Je suis atterrée. Que faire ? Ma nièce ? Ma petite nièce.
Ma sœur ? Je ne comprends pas.
Elle est dans une phase « j'Ai trop donné. Maintenant je veux penser à moi ». Elle sort tout le

temps. Je prends ça pour une sorte de fuite. Mais en attendant elle a 2 autres enfants qui subissent aussi.
Pour l'inst Ils ont l'air bien mais jusqu'à quand?
La dernière prend énormément de poids, le second ne parle que par monosyllabes. Non en fait ils ne vont pas bien. Comment peut on aller bien. Mais ma sœur est dans le déni le plus total. Rien n'est grave. Tout va s'arranger. Et son aîné, un jour va comprendre tout toute seule et tout ira mieux comme par magie. Avant de savoir pour la drogue je l'a croyais mais maintenant je comprends qu'elle est complètement à côté de la plaque
Je n'y crois pas
Mais qui suis je pour l'aider ? Comment? G aussi ma famille, mes enfants et nous habitons loin. Mais si je peux faire klkch je le ferai. Car là c'est toute une famille qui s'enfonce.

Est ce qu'on peut envoyer l'ainee Dans une sorte de centre de redressements ?

Mise en ligne le 24/07/2019

Bonjour,

Le témoignage que vous faites montre, en effet, une famille en difficulté. Il nous semble comprendre que cette situation vous génère beaucoup d'inquiétude.

Vous nous interrogez sur la possibilité d'envoyer votre nièce, qui est une jeune majeur, dans un centre de redressement pour l'éloigner de son environnement familial le temps, peut-être, que la situation s'améliore. Il faut savoir qu'une mesure de placement, c'est de ça dont il s'agit, ne peut pas intervenir sans l'accord des détenteurs de l'autorité parentale, concernant les mineurs et jeune majeurs de moins de 21 ans, ou d'une décision du juge des enfants et de la famille. Même si cette mesure, qui a vocation à protéger, est prise dans l'intérêt des enfants il n'en reste pas moins que c'est une démarche grave pouvant générer des incompréhensions et des malentendus.

Vous semblez également vous interroger sur votre légitimité à intervenir ainsi que sur la distance qui vous sépare de votre sœur. Mais, même si la distance qui vous sépare de votre soeur peut réduire vos possibilités d'aide, gardez à l'esprit qu'elle n'est pas un frein et que votre légitimité pour agir provient tout simplement de l'amour que vous avez pour votre sœur et ses enfants. La proximité que vous avez avec votre nièce est un atout majeur et il est important de maintenir ce lien et de continuer le dialogue avec elle.

Nous sommes conscients de votre préoccupation et de la difficultés de la situation et c'est pour cette raison que nous vous invitons à nous joindre de vive-voix pour nous permettre de faire le point sur la situation et envisager avec vous les aides possibles.

Vous pouvez nous contacter par tchat via notre site tous les jours de 14h00 à minuit ou au 0800 23 13 13 (Drogues Info Service, gratuit et anonyme) tous les jours de 08h00 à 02h00 du matin. Vous pouvez également proposer à votre sœur de nous appeler. Elle trouvera, auprès de nos écoutants, une écoute, un soutien, des conseils, en dehors de tout jugement.

Bien cordialement.